



Contrat opérateur téléphonie prixtel

Par **henry95**, le **09/07/2011** à **22:32**

Bonjour,rrnje souhaite savoir si des conditions de vente imprimées en caractères typographiques inférieurs au corps 8 (jambage 1,5 mm sur le contrat) peuvent me servir à dénoncer la nullité de ce contrat signé électroniquement.rnLa publicité de cet opérateur est mensongère.rnappels illimités 3 numéros,mais en réalité limité à 15h par mois.rnnon respect de certaines clauses dans le contrat de vente.rnMerci par avancernSalutations

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **23:34**

UFC-Que Choisir adore l'illimité limité, allez les voir avec votre contrat